

Plan d'action municipal pour
les personnes âgées 2018-2020

Montréal, métropole à l'image des personnes âgées



Table des matières

D'une démarche mondiale à une démarche municipale	6
Le processus d'élaboration du plan d'action	7
Schéma du processus d'élaboration du plan d'action	9
Les personnes âgées au cœur du développement social de Montréal .	10
Portrait des personnes âgées montréalaises.	11
Les axes d'intervention et les objectifs	15
Axe d'intervention 1	
Une ville et des quartiers à échelle humaine	17
Axe d'intervention 2	
Pour plus de cohésion sociale	24
Axe d'intervention 3	
Des personnes âgées engagées dans leur communauté.	29
Axe d'intervention 4	
Les personnes âgées au cœur de nos partenariats	33
Mise en œuvre et suivi du plan d'action	36
Annexe.	37

PLAN D'ACTION MUNICIPAL



MOT DE LA MAIRESSE

Les personnes âgées ont largement contribué à bâtir notre société d'aujourd'hui. Leurs compétences, leurs expériences et leurs connaissances constituent une richesse collective. La Ville de Montréal reconnaît cette richesse et se fait un devoir d'agir pour leur plein épanouissement.

Métropole amie des personnes âgées, Montréal veut répondre, de façon durable, à l'augmentation accrue du nombre des personnes âgées sur son territoire. Assurer la mobilité de la population âgée, réduire les disparités sociales, favoriser la participation citoyenne : voilà quelques-uns des aspects auxquels répond le présent Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020. Inspiré de la nouvelle Politique de développement social, intitulée « Montréal de tous les possibles ! », les actions qu'il contient permettront aux citoyennes et citoyens âgés de vieillir et de s'épanouir à Montréal.

Fière de l'apport des différentes unités d'affaires à ce plan d'action, je tiens à souligner l'implication des acteurs de la collectivité, comme les institutions ainsi que les milieux communautaires et d'affaires, qui contribuent au bien-être de la population âgée montréalaise et qui participent au développement de la métropole.

La Ville s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées qui ont choisi de demeurer sur le territoire montréalais.

En relevant le défi du vieillissement dans notre société, par la canalisation des potentiels et la mobilisation des forces vives, nous traçons ensemble l'avenir prometteur d'une métropole prospère.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Plante', written in a cursive style.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal



MESSAGE DE L'ÉLUE RESPONSABLE

Le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 est le reflet de la mosaïque riche et variée dont la population âgée montréalaise se compose. Avec une quarantaine d'actions, il offre des réponses aux réalités et aux besoins divers des personnes âgées qui résident ou travaillent à Montréal.

Pour construire ce plan d'action, nous nous sommes inspirés de la Politique de développement social, intitulée « Montréal de tous les possibles ! » et nous l'avons articulé autour de quatre axes d'intervention :

- Une ville et des quartiers à échelle humaine ;
- Pour plus de cohésion sociale ;
- Des personnes âgées engagées dans leur communauté ;
- Les personnes âgées au cœur de nos partenariats.

C'est autour de ces axes que nous avons mobilisé une quinzaine d'unités d'affaires de la Ville ainsi que des partenaires préoccupés par la qualité de vie des personnes âgées. Je tiens à les remercier pour leur travail et pour leur volonté d'adapter leur offre de services aux besoins et aspirations des personnes âgées.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir réalisé ce plan en incluant la participation de personnes âgées et d'organismes qui s'y consacrent. Au cours d'une démarche participative qui s'est déroulée de janvier à mars 2018, nous avons recueilli, grâce à un sondage et par la contribution de la population à des rencontres d'échanges, des propos constructifs qui nous ont permis de concevoir un plan d'action structurant pour le mieux-être et l'intégration des personnes âgées montréalaises. Les actions présentées dans ce plan ont ainsi été déterminées en se basant sur leurs besoins afin de créer un milieu de vie dynamique où les personnes âgées ressentent un sentiment d'appartenance, ont l'occasion de contribuer activement au développement de leur communauté et peuvent faire entendre leur voix.

Poursuivre aujourd'hui cette démarche, c'est consolider des actions qui misent sur l'esprit de communauté et de partenariat nécessaire pour faire face aux nouveaux défis et favoriser le plein épanouissement des personnes âgées à Montréal. Et, au-delà des principes, enjeux et engagements, nous réitérons ce désir profond que nous chérissons de répondre collectivement aux attentes et préoccupations de nos personnes âgées et le souhait de faire de Montréal une ville où toutes et tous peuvent s'épanouir !

La responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, de la condition féminine, des sports et des loisirs,

Rosannie Filato
Membre du comité exécutif

D'UNE DÉMARCHE MONDIALE À UNE DÉMARCHE MUNICIPALE

« Vieillir en restant actif est un processus qui s'inscrit dans une perspective globale de la vie et qui est influencé par plusieurs facteurs, isolés ou associés, favorisant la bonne santé, la participation et la sécurité pendant la vieillesse. »

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

C'est en juin 2005, lors de la séance d'ouverture du XVIII^e Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie, à Rio de Janeiro (Brésil), qu'a été conçu le projet *Villes-amies des aînés*. En 2007, l'OMS a publié et implanté, dans 33 villes dans le monde, le *Guide mondial des villes-amies des aînés*, qui a pour objectif « d'inciter les villes à mieux s'adapter aux besoins des aînés de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité¹. »

Au Québec, en 2008, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a instauré la démarche Municipalité amie des aînés (au départ, nommée Ville-amie des aînés) et invité les villes à se munir d'une politique et d'un plan d'action en faveur des personnes aînées.

Au printemps 2010, la Ville de Montréal a signé avec le MFA une entente qui lui a permis de se doter d'un plan d'action triennal visant à répondre aux besoins réels exprimés par les personnes aînées de la métropole. C'est à l'automne 2012 que le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, le premier du genre, a été adopté par le conseil municipal. Ses stratégies d'action étaient fondées sur sept grands principes desquels découlaient sept grands engagements. Le mandat de réaliser sa mise en œuvre a été confié au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), celui-ci devenant ainsi le coordonnateur de la démarche. Une fois à terme, ce plan d'action a été prolongé d'un an, soit jusqu'en 2016.

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal intervient concrètement dans ses champs de compétences afin d'offrir des services et des infrastructures mieux adaptés aux conditions de vie des personnes aînées. Devenir une « métropole amie des aînés », c'est offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif afin que l'ensemble des personnes aînées, peu importe leurs conditions, puisse pleinement contribuer à la vie familiale et communautaire.

Aujourd'hui, la Ville renouvelle son plan d'action pour les personnes aînées en établissant ses priorités pour les années 2018 à 2020. Ce Plan, qui découle de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! », se veut complémentaire à d'autres plans sectoriels de la Ville traitant d'enjeux qui peuvent concerner les personnes aînées, notamment :

- Plan d'action 2015-2018, *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*;
- Plan d'action en accessibilité universelle 2015-2018;
- Plan directeur du sport et du plein air urbains;
- Plan d'urbanisme de Montréal;
- Plan de développement durable 2016-2020;
- Plan de développement 2016-2020 de la Société de transport de Montréal.

¹ Organisation mondiale de la Santé. *Guide mondial des villes-amies des aînés*, Édition de l'OMS, Genève, 2007.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Une réflexion collective

En 2017, la Ville a produit le bilan de ses réalisations accomplies durant les quatre ans de la mise en œuvre du premier plan d'action municipal pour les personnes âgées. Cette démarche lui a permis de mesurer le chemin parcouru et de constater qu'elle a développé une meilleure compréhension de la réalité de la population âgée montréalaise, qu'elle répond plus adéquatement aux besoins de celle-ci et qu'elle a solidifié son partenariat en se donnant des politiques, des plans d'action et des programmes reposant sur une meilleure concertation.

De leur côté, les services centraux ainsi que les sociétés et organismes paramunicipaux ont mis à jour le portrait de l'intervention municipale auprès des personnes âgées. Abordant l'aménagement et la qualité du milieu de vie, l'habitation, les déplacements urbains, la sécurité du milieu de vie, la culture, les sports, les loisirs et le développement social ainsi que le capital humain, six fascicules décrivent les structures et les actions, en plus des défis à relever pour soutenir la population âgée montréalaise durant les années à venir.

Ces deux démarches d'analyse ont permis de mettre en lumière les forces et les atouts de la métropole en matière de soutien aux personnes âgées ainsi que les principaux défis et enjeux que la Ville devra prendre en compte pour répondre aux aspirations de cette population. L'expertise et la prise en compte systématique des besoins des personnes âgées figurent parmi les forces développées par plusieurs arrondissements et services de la Ville pour intégrer l'accessibilité universelle dans l'élaboration de projets (urbanisme, architecture, etc.) et dans l'offre de services (sports, loisirs, culture, etc.). Quant aux atouts, nous pouvons citer, à titre d'exemple, les nombreux plans d'action et politiques que la Ville a adoptés au fil du temps, tels que la Politique et le Plan d'action en accessibilité universelle, la Politique de développement social, le Plan d'action montréalais en itinérance, etc.

De plus, la Ville s'est donné du temps pour actualiser le diagnostic des enjeux vécus par les personnes âgées montréalaises et, aussi, pour réfléchir collectivement à de nouvelles orientations et actions pour 2018-2020. À cette fin, elle s'est alliée à des experts, avec lesquels elle a d'abord réalisé des entrevues, puis animé des rencontres de deux comités ayant chacun un mandat spécifique :

- Le comité aviseur (CA) était formé d'une élue, de deux représentants d'arrondissement (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Le Sud-Ouest), de trois représentants d'organismes à but non lucratif (OBNL) intervenant auprès des personnes âgées (Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, Fédération de l'Âge d'Or du Québec – Région Île de Montréal [FADOQ] et Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées), de deux représentants d'institutions publiques (Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ]) ainsi que de représentants du Bureau du développement durable et du Service de la diversité sociale et des sports. Le rôle principal des membres de ce comité d'experts en matière d'enjeux liés aux personnes âgées consistait à formuler leurs recommandations sur les éléments de la politique et sur les orientations et actions proposées. De plus, ils agissaient en tant qu'agents de liaison et de mobilisation auprès de leur organisation respective, de leurs membres (organismes et individus) et de leurs partenaires afin de faire connaître la démarche et de susciter la participation de tous.

- Le comité des représentants municipaux (CRM) regroupait des représentants de 15 unités administratives (services centraux, sociétés et organismes paramunicipaux et arrondissements). Le rôle principal des membres de ce comité était de proposer des actions portant sur les objectifs et pouvant être réalisées dans leur unité d'affaires respective. Ils agissaient aussi en tant qu'agents de mobilisation et d'influence auprès de leur unité d'affaires et de leurs partenaires afin de faire connaître la démarche.

Une démarche participative

Afin de recueillir des avis sur les besoins des personnes âgées ainsi que sur les objectifs à définir et les actions à mettre en œuvre, la Ville a organisé des rencontres d'échanges avec des organisations et des personnes âgées. En prévision de ces rencontres, la Ville a réalisé un sondage en ligne sur la plateforme de consultation citoyenne Réalisons Montréal. Des mesures ont aussi été mises en place pour favoriser la participation au sondage par téléphone et en personne. Un document préparatoire a également été diffusé. Ce dernier visait à inciter des citoyennes et des citoyens à organiser des « assemblées de cuisine » pour mieux se préparer à répondre au sondage et à participer aux rencontres d'échanges organisées par la Ville. Quant au sondage, il permettait de s'exprimer rapidement sur des propositions d'objectifs et de stratégies.

Puis, six rencontres d'échanges ont été organisées par la Ville et 11 autres, lancées par différentes organisations préoccupées par les enjeux touchant les personnes âgées. Sur un total de 2 346 participants, 1 452 ont répondu au sondage : 74 % des répondants étaient des femmes, 41 % étaient âgés de 65 à 74 ans et 17 %, de plus de 75 ans, et 27 % étaient anglophones.

Le sondage et les rencontres ont permis de dégager trois principes que la Ville devrait mettre de l'avant pour que les personnes âgées s'épanouissent à Montréal, soit :

- La prise en compte des besoins et du bien-être des personnes âgées ;
- L'accessibilité ;
- Le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables.

De plus, parmi les besoins les plus souvent exprimés, la mobilité, la sécurité, la réponse aux besoins essentiels, notamment se loger, se nourrir et se divertir, participer à la prise des décisions, sortir de l'isolement ainsi que rester actif et autonome, ont été clairement identifiés.

SCHÉMA DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Mai et juin 2017	De sept. à déc. 2017	De janvier à mars 2018	Mars et avril 2018	Juin 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire • 5 entrevues d'experts • Portrait des personnes aînées de l'île de Montréal • Fascicules sur l'intervention municipale auprès des personnes aînées (mise à jour) • Version préliminaire du Plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'échanges avec la population et des organisations : <ul style="list-style-type: none"> - Sondage (1452 réponses) - 6 rencontres animées par la Ville (349 participants) - 11 rencontres lancées par des organisations - Un total de 2346 participations 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des rencontres d'échanges • Version finale du Plan d'action • Planification de la mise en œuvre et du mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Plan d'action par les instances

De juin 2017 à avril 2018 : 6 réunions du comité aviseur et 5 réunions du comité des représentants municipaux

LES PERSONNES ÂNÉES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE MONTRÉAL

Le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 vise à répondre le plus adéquatement possible aux besoins des citoyennes et citoyens âgés qui habitent ou travaillent dans les quartiers de Montréal, et ce, quelle que soit leur identité ethnique, culturelle, religieuse et de genre, leur condition sociale ou leur état de santé. Dans un souci d'équité et de solidarité, la Ville accorde une attention particulière aux personnes âgées en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle. L'exercice de renouvellement du Plan d'action pour les personnes âgées découle de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! », adoptée en juin 2017 par le conseil municipal. C'est une déclinaison sectorielle de la Politique de développement social, un guide qui rassemble les actions destinées aux personnes âgées.

NOTRE VISION

Montréal est une métropole solidaire, inclusive, composée de quartiers culturels et durables, où il fait bon vivre et s'épanouir de l'apport de toute sa population, y compris les personnes âgées et les acteurs sociaux. Montréal vise à ce que chaque personne âgée puisse réaliser son projet de vie et, ainsi, vivre heureuse sur son territoire.

NOS VALEURS

La Ville de Montréal s'engage à agir pour la reconnaissance des droits et libertés de la population âgée, tout en appelant celle-ci à s'engager individuellement dans le développement de sa communauté, en conformité avec les valeurs inscrites dans la Politique de développement social : RESPECT, DIGNITÉ, ÉGALITÉ, ÉQUITÉ et SOLIDARITÉ.

NOS PRINCIPES

1. La réalité des personnes âgées au cœur des décisions de la Ville

La Ville de Montréal encourage la prise en compte systématique des besoins des personnes âgées et incite les acteurs municipaux à considérer l'incidence de chaque action sur la qualité du milieu de vie des personnes âgées. Ce principe se traduit par une ouverture aux multiples réalités de cette population en portant une attention particulière aux personnes âgées isolées, marginalisées et à celles de diverses appartenances culturelles.

2. L'inclusion de toutes et de tous

La Ville de Montréal met au cœur de ses décisions l'inclusion sociale et économique de toutes et de tous afin d'assurer l'égalité des opportunités et le développement du plein potentiel des personnes âgées montréalaises. En outre, la Ville favorise une offre de services adaptée aux réalités des personnes âgées en adoptant un outil d'analyse qui permet d'éliminer les sources et les manifestations d'inégalités entre les hommes et les femmes.

3. La flexibilité des approches et des moyens

La Ville de Montréal soutient les initiatives faisant preuve de flexibilité, permettant un ajustement constant selon les besoins des personnes âgées et des communautés et selon les réalités vécues par les premières et les secondes.

4. L'accessibilité

La Ville de Montréal considère que le développement de la métropole est réel lorsque toute personne âgée peut utiliser les services offerts à l'ensemble de la population. Dans « accessibilité », nous incluons non seulement la notion d'accessibilité universelle liée aux limitations fonctionnelles et motrices, mais aussi toutes les formes d'accessibilité, qu'elles soient géographique, financière, de langage, de communication ou autres.

5. La prise en compte des besoins et du bien-être

La Ville de Montréal encourage les personnes âgées ainsi que les divers acteurs montréalais pouvant contribuer au développement social à participer à sa réflexion et à ses interventions, avant la prise de décision.

6. Le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables

La Ville de Montréal reconnaît que les personnes âgées et les communautés vulnérables ont besoin d'attention et d'interventions continues et intensives pour leur permettre d'accéder à une meilleure qualité de vie.

PORTRAIT DES PERSONNES ÂÎNÉES MONTRÉALAISES

Les personnes âgées : une diversité à reconnaître et un potentiel à valoriser

Comment définir une personne âgée ? Doit-on parler de personne retraitée, du troisième âge, âgée, de l'âge d'or, de grand-père et de grand-mère ? Quand devient-on âgé ? Est-ce seulement une question d'âge ? Et comment ne pas tomber dans les stéréotypes dès lors qu'on aborde ce sujet ? Ce sont autant de questions soulevées lorsqu'on entreprend de rédiger un tel plan d'action et autant de réponses éclairantes qui sont apportées, mais qui ne génèrent pas nécessairement de consensus, chacun y allant de son expérience et de sa vision du vieillissement.

Mais est-il nécessaire de trouver des réponses à toutes ces interrogations, si l'on constate que les personnes âgées forment une mosaïque humaine où chaque parcours de vie est unique ? Effectivement, en plus de se retrouver dans différentes tranches d'âges, toutes n'ont pas les mêmes appartenances culturelles ou habitudes de vie, la même éducation, les mêmes avoirs et le même vécu familial et social. À cela s'ajoutent les différences de genre, d'orientation sexuelle, d'état de santé et de niveau d'autonomie. Ainsi, certaines sont bien nanties, certaines sont bien entourées, alors que d'autres sont isolées, ont peu de ressources ou vivent dans la pauvreté.

Au terme des discussions et des réflexions, un consensus demeure toutefois à la Ville de Montréal. Nous retenons d'abord que les personnes âgées sont des citoyennes et des citoyens à part entière et que toutes possèdent un potentiel qu'il faut valoriser.

Elles offrent une grande richesse de compétences et de connaissances à transmettre et ont du temps à consacrer à leur collectivité. Elles y apportent leur contribution, à leur manière et selon leurs capacités. À ce titre, un grand nombre d'entre elles contribuent activement au dynamisme de leur communauté grâce à leur engagement social.

Une population en croissance

Selon une étude sur les perspectives démographiques², menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en 2016, la proportion de résidents montréalais de 65 ans et plus s'accroît, ayant atteint 17 % de la population totale en 2016. D'ici 2036, il est prévu que les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 21 % de la population de Montréal et 28 % de la population du Québec, tandis que la proportion de personnes très âgées (85 ans et plus) augmentera encore davantage. Le nombre de personnes de 65 ans et plus surpassera celui des jeunes de moins de 20 ans en 2023. Ces derniers verront leur nombre se maintenir entre 1,7 et 2,0 millions au cours de la période de projection³.

Quelques particularités

Selon cette même étude, la population âgée de Montréal se distingue également par une proportion beaucoup plus élevée de personnes âgées immigrantes : 42 % des personnes de plus de 65 ans sont nées à l'étranger, alors qu'au Québec, ce pourcentage n'est que de 7 %. Chez les 65 ans et plus, si les femmes sont, selon les données du recensement de 2011, plus nombreuses que les hommes, pour un taux de 60 %, elles sont aussi beaucoup plus touchées par la pauvreté, 25 % d'entre elles vivant sous le seuil de pauvreté, comparativement à 17 % des hommes⁴. Les premiers résultats du recensement de 2016 indiquent que le taux de faible revenu a fortement augmenté chez les 65 ans et plus.

Se loger pour les personnes âgées montréalaises

La situation socioéconomique et les préférences en matière de logement des personnes âgées s'incarnent dans une grande diversité de situations. La proportion de propriétaires est plus élevée parmi les personnes âgées que dans l'ensemble de la population : en 2011, 46 % des personnes âgées de 65 ans et plus étaient propriétaires, alors que 54 % étaient locataires ; chez les moins de 65 ans, 33 % étaient propriétaires et 67 % étaient locataires. Qu'elles soient propriétaires ou locataires, les personnes âgées peuvent occuper un duplex ou un triplex, une maison unifamiliale, un logement en habitation à loyer modique (HLM), en copropriété ou en tour d'habitation, celle-ci étant parfois réservée aux personnes âgées autonomes.

Certaines personnes âgées rencontrent des difficultés à demeurer propriétaires en raison des frais associés à l'entretien de leurs habitations.

Quant aux locataires, nombreux sont ceux qui se trouvent dans une situation financière et sociale précaire. Un peu plus du tiers des locataires de 65 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu et utilisent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger (une proportion équivalant à celle de l'ensemble des ménages, tous âges confondus). En 2016, l'âge moyen de ces locataires était de 80 ans. Plus de 69 % des locataires sont des femmes⁵. Certains ont la chance de vivre dans un logement social et communautaire géré par un OBNL d'habitation, par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ou par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), ou encore dans des coopératives d'habitation. Cependant, les besoins demeurent, comme l'indique le nombre de plus en plus grand de ménages en attente d'un logement en HLM.

² Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques 2011-2036*, édition 2014, et *Le bilan démographique du Québec*, édition 2016.

³ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*, Édition 2014, Québec, p. 7.

⁴ Statistiques Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

⁵ Ville de Montréal, *Le portrait de l'intervention municipale auprès des aînés – Fascicule 2 : L'habitation*, 2017.

La mobilité des personnes âgées montréalaises

Les personnes âgées montréalaises se disent très actives. Selon l'enquête Origine Destination, réalisée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2013, le transport collectif figure au troisième rang des moyens les plus utilisés par la population âgée. Pour plusieurs, c'est un moyen de transport indispensable. Une personne âgée de 65 ans résidant sur l'île de Montréal effectue une moyenne de 2,9 déplacements par jour.

En 2016, 53,7 % des personnes de 65 ans et plus détenaient un permis de conduire, représentant 16,8 % des conducteurs à Montréal. Toujours selon l'enquête de l'AMT, il est possible d'anticiper une augmentation marquée du nombre de conducteurs âgés au cours des prochaines années (augmentation de 3,2 %, par rapport à 2008).

La pratique du vélo connaît une popularité croissante chez les personnes âgées. Ses bienfaits sur la santé sont indéniables. Les personnes âgées qui l'utilisent le font presque exclusivement à des fins récréatives et empruntent principalement les pistes cyclables.

Quant à la marche, elle est pratiquée par 15,9 % des 65 ans et plus, alors que le transport en commun se trouve un peu derrière (14,8 %). La proportion de personnes de 65 ans et plus se disant inquiètes de marcher seules le soir dans leur quartier est de 42 %. La proportion de personnes âgées admises au transport adapté (transport en commun de type « porte-à-porte ») est en croissance constante depuis quelques années. Au 30 septembre 2017, 70 % des clients du transport adapté avaient 65 ans et plus, alors que 52 % des clients étaient âgés de 75 ans et plus⁶.

Le travail chez les personnes âgées montréalaises

Quelque 50 % des personnes retraitées retournent sur le marché du travail après un an d'arrêt, soit pour des considérations financières, soit pour s'accomplir sur le plan personnel. Les personnes âgées représentent une main-d'œuvre à ne pas négliger dans la situation actuelle, alors qu'une pénurie de personnel se fait de plus en plus sentir. Les employeurs auraient tout intérêt à adapter leurs pratiques afin de tenir compte des réalités différentes des travailleurs et travailleuses plus âgés et de réussir à les retenir dans leur organisation⁷.

L'implication sociale et bénévole chez les personnes âgées montréalaises

Selon les données de 2012 de l'Institut de la statistique du Québec, la proportion de personnes âgées montréalaises ayant un faible (ou très faible) sentiment d'appartenance à la communauté locale est de 33,7 %, soit environ 1 sur 3. C'est un pourcentage comparable au reste du Québec (34,5 %), mais qui demeure cependant plus élevé que dans plusieurs grandes villes canadiennes comparables telles que Halifax (22,7 %), Toronto (26,7 %), Winnipeg (24,7 %), Edmonton (29,9 %) ou Vancouver (23,7 %). Le Québec est aussi la région du Canada où les personnes âgées connaissent le moins leurs voisins : environ 44 % des Québécois de 65 ans et plus connaissent bien les résidents de leur quartier, alors que ce taux varie de 47 à 54 % pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et la région des Prairies.

⁶ Ville de Montréal, *Le portrait de l'intervention municipale auprès des aînés – Fascicule 3 : Les déplacements urbains*, 2017.

⁷ Ville de Montréal, *Le portrait de l'intervention municipale auprès des aînés – Fascicule 6 : La personne âgée : capital humain*, 2017.

Les personnes âgées montréalaises et la culture

En juin 2017⁸, près de 40 000 personnes âgées, majoritairement des femmes (63 %), étaient abonnées aux bibliothèques de Montréal. Les personnes âgées représentent 10 % des abonnés. Elles sont de grandes consommatrices d'événements culturels tels que les spectacles de musique, de danse ou de chant, les pièces de théâtre, les expositions, les concerts dans les parcs ou les films de répertoire. Un sondage effectué par la firme Léger en 2012 a permis de constater que la clientèle du réseau Accès culture est surtout composée de personnes âgées de 55 ans et plus (53 %).

La vulnérabilité des personnes âgées montréalaises

Les facteurs de vulnérabilité chez les personnes âgées se divisent en deux catégories. D'une part, les facteurs internes : épreuve qui change les conditions de vie, recours à un proche aidant, pauvreté, conditions de vie très précaires (y compris l'itinérance), incapacité, manque d'un réseau de soutien, non-utilisation des ressources. D'autre part, il y a les facteurs externes : environnement inadapté ou non sécuritaire, absence ou inaccessibilité des ressources, âgisme dans la société, maltraitance, criminalité, communauté faible en capital social ou autres.

De plus, les personnes qui vieillissent seules sont plus sujettes à se retrouver en situation de pauvreté ou à souffrir d'exclusion sociale. Elles constituent donc une population vulnérable et concernée de près par les phénomènes d'isolement et d'itinérance. Les organismes venant en aide aux personnes démunies confirment qu'ils accueillent de plus en plus de personnes âgées.

La sécurité des personnes âgées

La maltraitance et la criminalité sont deux facteurs externes qui affectent la sécurité des personnes âgées. La maltraitance, particulièrement celle subie par des personnes âgées, est considérablement sous-déclarée, de sorte que les statistiques ne sont pas nécessairement représentatives de la réalité. Les sondages rapportent ce que les victimes veulent bien dire et les données des services de police ne révèlent que les actes qui sont soumis à leur attention.

À l'égard des personnes âgées, les infractions contre la personne les plus fréquentes sont les voies de fait (52 %), les menaces ou l'extorsion (33 %) ainsi que les vols qualifiés (11 %). En 2016, les personnes âgées victimes de crimes contre la personne étaient majoritairement âgées de 65 et 69 ans (40 %), quelque 54 % étaient de sexe masculin et 46 %, de sexe féminin.

⁸ Ville de Montréal, *Le portrait de l'intervention municipale auprès des aînés – Fascicule 5 : Culture, sports, loisirs et développement social*, 2017.

LES QUATRE AXES D'INTERVENTION ET LES OBJECTIFS

En tenant compte de la réalité des personnes âgées de Montréal, ce plan d'action s'articule autour de quatre axes d'intervention et de sept objectifs qui proposent des réponses aux différents défis et besoins des personnes âgées. Une quarantaine d'actions en découlent.

Dans le texte qui suit, les actions qui sont présentées dans un encadré distinctif sont des réponses structurantes aux enjeux soulevés dans le la section Portrait des personnes âgées montréalaises et lors des différentes rencontres d'échanges.

1 UNE VILLE ET DES QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

1. Contribuer à faire de Montréal une ville universellement accessible pour les personnes âgées
2. Améliorer la sécurité des personnes âgées dans l'espace public et dans leur résidence

2 POUR PLUS DE COHÉSION SOCIALE

3. Contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la maltraitance des personnes âgées plus vulnérables
4. Mieux faire connaître la réalité des personnes âgées à la population
5. Contribuer à ce que les personnes âgées demeurent actives dans la communauté

3 DES PERSONNES ÂGÉES ENGAGÉES DANS LEUR COMMUNAUTÉ

6. Favoriser la participation citoyenne et l'engagement social chez les personnes âgées

4 LES PERSONNES ÂGÉES AU CŒUR DE NOS PARTENARIATS

7. Optimiser les partenariats à l'interne et à l'externe des instances municipales



Axe d'intervention 1

Une ville et des quartiers à échelle humaine

Le premier axe du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 vise à relever deux défis, soit celui de l'accessibilité universelle et celui de la sécurité des personnes âgées. La Ville de Montréal imagine des quartiers qui favorisent l'épanouissement des personnes âgées par leur aménagement, par leur aspect sécuritaire ainsi que par des activités et des services adaptés à leurs besoins. Au-delà des infrastructures, la qualité de vie de la population âgée repose sur la réponse à différents besoins : se déplacer, se sécuriser, se divertir, etc. Les services nécessaires aux diverses activités des personnes âgées doivent donc être abordables, adaptés et sécuritaires, et se trouver à proximité ou être faciles d'accès.

Dans sa Politique municipale d'accessibilité universelle, la Ville s'engage à faire de Montréal une ville universellement accessible, notamment lorsqu'il est question d'aménagement et en particulier lors d'une démarche visant les personnes âgées.

Quatre grandes variables influencent l'accès et la sécurité des déplacements des personnes âgées dans l'espace public :

- 1) la sécurité des intersections et des carrefours,
- 2) l'apaisement de la circulation routière,
- 3) la piétonnisation des déplacements et
- 4) l'entretien et la sécurité des parcours piétonniers.

Des actions de sensibilisation doivent également être entreprises.

En outre, les actions retenues proposent des réponses aux principaux besoins identifiés chez les personnes âgées montréalaises, soit :

- Pouvoir se déplacer facilement en transport en commun, à pied, en quadriporteur, en vélo et en voiture ;
- Se sentir en sécurité en tout temps lors des déplacements dans les espaces publics et dans les résidences.

OBJECTIF 1 Contribuer à faire de Montréal une ville universellement accessible pour les personnes âgées

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
1.1 Adapter le système de transport en commun	Le service de transport en commun est plus accessible aux personnes âgées et mieux adapté à leurs besoins en matière d'infrastructures, d'équipements, d'information, de vente, d'arrêts et de services à la clientèle.	Optimisation des arrêts placés près des hôpitaux et autres centres de service Ascenseurs dans 27 stations Renforcement du canal de communication avec la Ville sur les demandes liées à l'accessibilité universelle Analyse de la mobilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles, y compris les personnes âgées, dans les transports en commun Production du bilan du Plan de développement 2016-2020 de la STM avec une attention portée à l'accessibilité universelle	STM
1.2 Faire des représentations pour l'étude de modèles de tarification sociale du transport en commun	La Ville présente ses positions à la Commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de son mandat d'étude sur la tarification sociale ainsi qu'à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) lors de ses consultations pour la refonte du cadre tarifaire du transport en commun de la région métropolitaine	Dépôt de la position de la Ville qui inclut des propositions sur les tarifications modulées selon le revenu, l'âge, l'appartenance à un groupe ou une condition particulière (ex. un handicap)	BRGM
1.3 Aménager des installations sportives et de loisirs	Grâce à une approche inclusive et à des dispositions surpassant les exigences de construction, l'aménagement d'installations sportives et de loisirs a contribué à faire de Montréal une ville universellement accessible.	40 installations sportives universellement aménagées (accès extérieur et intérieur, vestiaires, signalisation, toilettes, etc.) : - Natatorium de Verdun - 33 arénas municipaux, pour un total de 39 glaces - Complexe aquatique de Rosemont - Terrains de tennis du parc Jeanne-Mance	SDSS SGPVMR
1.4 Aménager des installations culturelles	Les installations culturelles dans les arrondissements sont plus accessibles.	Huit installations culturelles dotées d'équipements facilitant l'accueil et la participation : - Maison de la culture Claude-Léveillé (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) - Nouveau Centre d'histoire de Montréal (Ville-Marie) - Maison de la culture de Rosemont-La Petite-Patrie - Lieu culturel interarrondissements (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville) - Centre Peter McGill (Ville-Marie) - Espace culturel de Saint-Léonard - Maison de la culture Espace Rivière (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles) - Théâtre Outremont : acquisition de systèmes d'aide à l'audition pour assister aux spectacles et de mobilier adapté (chaises) pour offrir des moments de répit	SC

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
1.5 Aménager des parcs et des espaces publics	Les espaces publics et les parcs sont plus accessibles.	<p>10 parcs ainsi que des espaces publics aménagés (accès physique, éclairage, points d'ombre, mobilier, aires de repos, verdure, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier du Jardin de Chine (SEPLV) - Nouveaux secteurs (bloc 2) du parc Frédéric-Back (SGPVMR) - Pôle famille du parc La Fontaine (SGPVMR) - Île Lapierre du parc-nature du Ruisseau-De Montigny (SGPVMR) - Square Viger (phases I et II) (SGPVMR) - Sentiers et entrées secondaires du parc Maisonneuve (SGPVMR) - Seuil Cedar-Côte-des-Neiges : sentiers, placette et promontoire (SGPVMR) - Parcs-nature et parcs urbains : remplacement de mobilier et ajout de prises électriques sur des lampadaires (SGPVMR) - 16 immeubles Autonomie+ dotés d'espaces extérieurs aménagés, sécuritaires et accessibles (SHDM) 	<p>SEPV SGPVMR SHDM OMHM</p>
1.6 Soutenir des projets d'infrastructures municipales	Le programme triennal d'immobilisation (PTI) Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (MADA-AU) est mis en œuvre et plus d'infrastructures sont adaptées aux besoins des personnes âgées et accessibles universellement.	<p>3 M\$ par année seront alloués pour des projets d'infrastructures au profit des personnes âgées ou ayant une limitation fonctionnelle pour les années 2018 à 2020.</p> <p>Réalisation optimale des projets d'infrastructures selon les échéanciers prévus (majoritairement en arrondissement)</p> <p>Faire connaître aux arrondissements les projets porteurs réalisés dans le cadre du programme (ex. : aménagement de corridors d'autonomie, de stations d'exercice, d'aires de repos, de terrains de bocce couverts, etc)</p>	SDSS
1.7 Intégrer des dispositions sur l'accessibilité universelle dans les règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées	Les arrondissements et les villes liées tiennent compte de l'accessibilité universelle, tel que l'exige le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en 2015.	Dispositions relatives à l'accessibilité universelle intégrées dans les réglementations des 19 arrondissements de Montréal et des 15 villes liées	SMVT
1.8 Réviser et adapter les programmes d'habitation s'adressant aux personnes âgées	Les programmes de logement tiennent compte de l'accessibilité universelle et offrent une meilleure réponse aux besoins des personnes âgées.	<p>Programme d'adaptation de domicile révisé</p> <p>Programme AccèsLogis en voie de révision</p>	SMVT
1.9 Améliorer l'offre résidentielle	Plus de logements abordables et accessibles sont offerts aux personnes âgées.	Le plan « 12 000 logements sociaux, abordables, familiaux » est en voie de réalisation et comprend des projets pour personnes âgées (SMVT), notamment : une résidence de 193 logements pour des personnes âgées en légère perte d'autonomie construite (OMHM)	<p>SMVT OMHM</p>

OBJECTIF 2 Améliorer la sécurité des personnes âgées dans l'espace public et dans leur résidence

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
2.1 Implanter un système de signalisation efficace et des mesures qui facilitent les déplacements des personnes âgées qui se déplacent à pied et en quadriporteur	En 2020, la sécurité et la mobilité des personnes âgées lors de leurs déplacements à pied et en quadriporteur sont améliorées.	<p>Élaboration d'une nouvelle norme montréalaise pour des plaques de rue plus grandes et plus lisibles</p> <p>Finalisation des phases de construction I et II du projet de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle incluant le projet-pilote MADA</p> <p>Amorce de la troisième phase de construction du projet de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle : trottoirs élargis et aménagés, ensemble des traverses piétonnières simplifiées, signaux sonores installés où nécessaire, 400 arbres plantés, 6 nouveaux lieux de rencontre aménagés</p> <p>1^{re} phase de mise en œuvre du projet « Montréal à pied » réalisée : 750 pièces de mobilier urbain installées au centre-ville</p> <p>Cinq fiches techniques ajoutées au Fascicule 5 - Aménagements piétons universellement accessibles du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal, déjà disponible en ligne</p> <p>Publication du Fascicule 9 - Signalisation et marquage du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal publié</p> <p>Publication du Fascicule 2 - Géométrie du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal publié</p>	SIVT
2.2 Révision des critères d'installation des feux piétons avec décompte numérique	Les conditions de mobilité des piétons âgés sont améliorées	<p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication de représentants de personnes âgées dans la démarche inclusive Vision Zéro - Révision des séquences et des temps de traverse <p>En 2019 :</p> <p>100 % des interventions aux feux de circulation tiennent compte des nouveaux critères</p>	
2.3 Affecter des patrouilleurs à vélo (policiers ou cadets) à la patrouille préventive des parcs et des espaces publics	À la fin de chaque été, la Ville a amélioré la sécurité des personnes âgées dans les parcs et les espaces verts.	<p>60 % (11/19) des arrondissements dotés d'une patrouille à vélo</p> <p>Une patrouille présente au sein des cinq arrondissements comptant le plus de personnes âgées</p> <p>Nombre de postes de quartier qui ont intégré la sécurité des personnes âgées à leur plan de patrouille</p>	SPVM
2.4 Mener des opérations de sensibilisation à la sécurité des piétons âgés	La Ville a amélioré le sentiment de sécurité des piétons âgés.	<p>Tenue d'opérations ciblant les comportements à risque réalisées à 100 % des intersections accidentogènes identifiées</p> <p>Opérations de sensibilisation à la sécurité des piétons menées dans tous les postes de quartier</p>	SPVM

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
2.5 Mener des opérations de sensibilisation à la Politique de déneigement auprès des employés de la Ville (contremaîtres, chefs de section et de division, agents techniques)	Chaque hiver, les pratiques de déneigement ont été améliorées.	Annuellement, 10 séances d'information et de formation sur la Politique de déneigement et l'accessibilité universelle tenues dans 19 arrondissements Des inspections de rues réalisées en vue d'optimiser l'accessibilité des entrées charretières et des rampes pour personnes handicapées	SCA
2.6 Lancer une campagne de sensibilisation à la sécurité routière et y intégrer spécifiquement la réalité des personnes âgées	Les piétons âgés sont mieux outillés quant à la sécurité de leurs déplacements.	Campagne sur la sécurité routière incluant : - 100 commandites radio de 15 secondes - affichage dans 150 abribus de la STM - création d'un site web - collaboration avec le SPVM pour faire de la sensibilisation dans des résidences pour personnes âgées	SIVT
2.7 Faire des interventions préventives de sécurité incendie auprès des personnes âgées	Les personnes âgées sont sensibilisées en matière de sécurité incendie.	Chaque année : - 100 % des résidents identifiés comme nécessitant de l'aide dirigés vers le Programme d'aide à l'évacuation d'urgence - 90 % des résidences privées pour personnes âgées inspectées par le SSIM qui obtiennent ou renouvellent leur certificat de conformité - Des conférences données à environ 1 500 personnes âgées - Nombre de résidences inspectées : - 2018: 33 (± 1 000 résidents) - 2019: 83 (± 2 200 résidents) - 2020: 63 (± 1 200 résidents) - Nombre de résidences certifiées : - 2018: 30 - 2019: 75 - 2020: 57 - En 2020, environ 320 interventions préventives de sécurité incendie réalisées dans environ 180 résidences, auprès d'environ 22 000 personnes âgées	SIM
2.8 Mener des actions de sensibilisation à la sécurité des accès dans les habitations et les logements	La Ville a contribué à renforcer le sentiment de sécurité des personnes âgées dans les HLM.	Actions de sensibilisation à l'utilisation sécuritaire de l'interphone tenues dans les habitations où une problématique est identifiée. (OMHM) 100 % des habitations où il y a eu intervention de sensibilisation ont une visite de rappel (OMHM) Diminution du nombre d'appels au service de la sécurité (OMHM) Diminution du nombre d'intrus dans les habitations (OMHM) Tenue annuelle de campagnes de sensibilisation menées aux lieux d'habitation (SPVM)	OMHM SPVM

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
<p>2.9 Évaluer les sites accidentogènes ou faisant l'objet de plaintes et transmettre aux agents de sécurité routière un bilan détaillé des statistiques des accidents de la route concernant les personnes âgées</p>	<p>La Ville a mené une campagne annuelle de sécurité routière qui a permis de documenter les enjeux des personnes âgées et d'optimiser ses partenariats.</p>	<p>Identification d'intersections accidentogènes et tenue d'opérations à 100 % de celles-ci pour repérer les comportements à risque</p> <p>Création et diffusion de documents sur la sécurité des piétons âgés</p> <p>Opérations ciblant les intersections accidentogènes réalisées par 100 % des postes de quartier concernés</p> <p>Sensibilisation des partenaires du SPVM aux enjeux de sécurité sur les sites accidentogènes</p>	<p>SPVM</p>



Axe d'intervention 2

Pour plus de cohésion sociale

La cohésion sociale résulte d'un ensemble d'actions qui favorisent l'inclusion et le respect de la diversité. Ainsi, les membres d'une même société, à toutes les étapes de leur vie, doivent se sentir acceptés et reconnus, peu importe leur origine culturelle ou ethnique, leur sexe ou leur orientation sexuelle, leur âge, leur religion, leur allégeance politique, leur condition familiale, sociale ou physique.

L'exclusion sociale extrême prenant la forme de la pauvreté et de l'itinérance, des actions globales et intégrées doivent avoir pour objectif d'y mettre fin. Des milieux inclusifs permettent la participation pleine et entière des personnes âgées montréalaises de toutes origines et de toutes conditions.

Ainsi, contribuer aux stratégies de lutte contre la pauvreté et la maltraitance et favoriser une saine cohabitation dans les milieux de vie sont des orientations qui balisent nos objectifs et nos stratégies d'action en matière de cohésion sociale. Cet axe vise à relever trois défis : le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables, la sécurité des personnes âgées ainsi que le sentiment d'appartenance à la communauté de ces dernières.

En outre, les actions proposées tiennent compte des principaux besoins exprimés par les personnes âgées montréalaises, notamment lors des rencontres d'échanges et en répondant au sondage, soit :

- Se sentir financièrement en sécurité : pouvoir répondre aux besoins essentiels – se loger, se nourrir, se divertir et autres ;
- Sentir que leurs besoins personnels sont considérés et pris en compte ;
- Pouvoir être informées sur leurs droits, les lois et les services offerts dans leur quartier ;
- Se sentir acceptées par la communauté : sentir que leurs valeurs sont prises en compte (ethnoculturelles, diversité des genres et autres) ;
- Briser leur isolement et les aider à socialiser ;
- Se sentir en confiance avec les personnes qui les entourent ;
- S'initier aux nouvelles technologies afin d'être protégées de la cyberfraude.

OBJECTIF 3**Contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la maltraitance des personnes âgées plus vulnérables**

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
<p>3.1 Soutenir des organismes communautaires venant en aide aux personnes âgées plus vulnérables</p>	<p>Du soutien financier est fourni à des organismes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées vulnérables.</p>	<p>Soutien à au moins huit projets s'adressant aux personnes âgées en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de pauvreté et d'exclusion sociale - d'itinérance ou à risque de l'être - d'insécurité alimentaire <p>Identification et soutien à des secteurs d'intervention requérant un support supplémentaire pour réduire des problématiques vécues par des personnes âgées</p>	<p>SDSS</p>
<p>3.2 Sensibiliser une diversité de personnes âgées aux questions d'intimidation et de maltraitance</p>	<p>Des personnes âgées, notamment celles issues des communautés culturelles, sont sensibilisées à la maltraitance, aux fraudes et à l'intimidation dans les HLM et les résidences.</p>	<p>Tenue de rencontres adaptées aux personnes âgées issues des communautés culturelles identifiées</p> <p>Création et distribution d'outils de prévention adaptés aux besoins et réalités des diverses clientèles</p> <p>100 % des HLM et résidences ciblés visités annuellement</p>	<p>SPVM</p>
<p>3.3 Maintenir et faire connaître le modèle Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM) et voir à son amélioration continue</p>	<p>L'accompagnement des personnes âgées victimes de la maltraitance s'est amélioré.</p>	<p>Diffusion d'une journée de formation annuelle sur IPAM offerte aux policiers et partenaires du SPVM</p> <p>100 % des dossiers criminels traités</p> <p>100 % des recrues informées du modèle IPAM et reçoivent l'outil de détection</p> <p>Rencontres de sensibilisation auprès de 100 % des nouveaux enquêteurs</p> <p>Identification et traitement de 100 % des dossiers IPAM</p> <p>Identification et transmission de 100 % des dossiers nécessitant l'implication d'un partenaire pertinent (CLSC, organismes, etc.)</p> <p>Maintien de la structure de soutien et de suivi composée de responsables IPAM au sein des postes de quartier et des services d'enquêtes</p>	<p>SPVM</p>
<p>3.4 Transmettre des informations judiciaires aux personnes âgées victimes d'abus et de maltraitance</p>	<p>Au 31 décembre 2018, les personnes âgées et les intervenants concernés sont outillés pour lutter contre la maltraitance.</p>	<p>Service CAVAC-Info implanté à la cour municipale pour les dossiers du Programme d'accompagnement en justice - Maltraitance aux aînés (PAJMA)</p> <p>Une ressource supplémentaire du CAVAC de Montréal travaille à la cour municipale</p> <p>80 % des plaignants des dossiers PAJMA pris en main par le CAVAC sont informés au début des procédures judiciaires</p>	<p>SAJ</p>

OBJECTIF 4 Mieux faire connaître la réalité des personnes âgées à la population

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
4.1 Former et accompagner des organismes pour la mise en place d'activités intergénérationnelles	Les organismes sont mieux outillés pour la mise en place d'activités intergénérationnelles d'échanges, de rapprochement et de partage.	<p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 formations données à une centaine de personnes âgées bénévoles dans les organismes afin de les outiller pour mettre en place 15 activités intergénérationnelles de partage destinées à 500 jeunes âgés de 6 à 17 ans (camps de jour, organismes de loisirs, bibliothèques, auberges du cœur, etc.) <p>En 2019 et 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions favorisant l'intergénérationnel sont mises en œuvre dans le plan d'action de l'enfance. 	SDSS
4.2 Partager et valoriser la mémoire et l'histoire des personnes âgées	Le Service de la culture a permis de mieux faire connaître la réalité des personnes âgées.	<p>Annuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 articles et 45 chroniques diffusés - Quatre types de médias utilisés (site web, réseaux sociaux, quotidien imprimé, publication) - 35 % des personnes jointes étant des personnes âgées 	SC
4.3 Poursuivre le projet <i>Habiter la mixité</i>	L'OMHM a contribué au rapprochement entre les différentes cultures.	<p>Poursuite des activités de rapprochement interculturel</p> <p>Deux intervenants couvrent l'ensemble du territoire de l'île, soit 132 habitations pour personnes âgées</p> <p>Interventions dans les milieux sur demande, lorsqu'une situation de conflits est signalée.</p> <p>Intervention jusqu'à ce que ladite situation soit corrigée et rédaction d'un rapport d'intervention pour chaque habitation visitée</p>	OMHM
4.4 Animer des activités de jardinage intergénérationnelles	Les réalités des personnes âgées sont mieux connues des enfants et des adolescents.	<p>À la fin de chaque été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une activité de jardinage intergénérationnelle organisée, qui dure toute la saison et regroupe 10 enfants et leurs grands-parents - Une activité de jardinage intergénérationnelle, qui dure toute la saison, organisée avec Les Petits Frères et regroupant des adolescents et 12 personnes de 75 ans et plus 	OMHM
4.5 Souligner la Journée internationale des personnes âgées	Les réalités des personnes âgées sont mieux connues.	Annuellement, un événement mobilisateur est réalisé	SDSS

OBJECTIF 5 Contribuer à ce que les personnes âgées demeurent actives dans la communauté

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
5.1 Bonifier les horaires, la tarification et la programmation des activités sportives pour les personnes âgées	Les personnes âgées demeurent actives dans la communauté grâce à un meilleur accès et à une offre d'activités sportives améliorée.	<p>Amélioration de l'accès des personnes âgées aux activités se déroulant au complexe sportif Claude-Robillard, au complexe sportif Marie-Victorin et à l'aréna Michel-Normandin</p> <p>Au complexe sportif Claude-Robillard:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bain libre gratuit pour les personnes âgées - 12 activités pour les 65 ans et plus (badminton, volleyball, jogging, aquaforme, aquajogging, conditionnement physique, cardiovélo, activités de plein air, golf, tennis de table, danse, Essentrics) <p>Au complexe sportif Marie-Victorin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarification réduite des activités sportives pour les 65 ans et plus <p>À l'aréna Michel-Normandin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patinage libre pour les personnes âgées maintenu de septembre à mars 	SDSS
5.2 Bonifier les activités de loisirs culturels pour les personnes âgées	Les personnes âgées demeurent actives dans la communauté et ont un meilleur accès aux services, notamment les personnes ayant une déficience visuelle, auditive ou physique.	<p>Dans les bibliothèques de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 000 nouveaux documents, dont 500 en gros caractères ou en version audio, 152 nouveaux jeux de société, 19 logiciels ZoomText, 19 afficheurs braille, six télévisionneuses - Plus de 23 000 prêts faits à 600 personnes inscrites au service de Biblio-courrier (soit une augmentation dans les deux cas de 10%) - 2018 : 10 paniers à roulettes dans plus de 25 bibliothèques et un fauteuil roulant dans 25 bibliothèques - 2020 : logiciel ZoomText (agrandisseur et lecteur d'écran) dans environ 200 postes du réseau, 20 loupes électroniques, 50 jeux de société adaptés (gros caractères) - De cinq à sept projets de médiation et de loisirs culturels destinés aux personnes âgées offerts dans d'autres installations 	SC



Axe d'intervention 3

Des personnes âgées engagées dans leur communauté

La Ville de Montréal s'active davantage à mobiliser les personnes âgées par la mise en place de mécanismes favorisant une participation démocratique ainsi qu'un engagement social et solidaire dans leurs quartiers et milieux de vie. Elle prend ainsi en compte l'expertise de la population âgée dans la recherche de solutions pour mieux répondre à leurs besoins et pour contribuer à développer leur pouvoir d'agir. La générosité et l'entraide se manifestent aussi par de simples gestes quotidiens et spontanés entre les individus d'une même rue, d'un même quartier, d'un même milieu de vie. L'action citoyenne, dont la portée est rarement mesurée et perçue, assure les liens les plus humains entre les habitants de la ville. Cet axe vise à relever deux défis : la participation citoyenne des personnes âgées et leur engagement social.

En outre, les principaux besoins exprimés par les personnes âgées sont pris en compte dans les actions proposées, soit :

- Rester actives et autonomes : rester en bonne forme physique et psychologique ;
- Continuer à apprendre et pouvoir transmettre leurs savoirs : liens intergénérationnels et interculturels ;
- Briser leur isolement et socialiser ;
- Se sentir utiles à la communauté ;
- Contribuer à l'amélioration de la société ;
- Pouvoir faire entendre leur voix et se sentir écoutées ;
- Se sentir respectées dans leurs opinions et leurs actions.

OBJECTIF 6 Favoriser la participation citoyenne et l'engagement social chez les personnes âgées

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
6.1 Assurer la représentativité des personnes âgées dans les instances et les mécanismes consultatifs	La participation des personnes âgées aux instances et aux mécanismes consultatifs est favorisée.	<p>Le mécanisme de nomination des conseils consultatifs de la Ville vise une composition multigénérationnelle (SG)</p> <p>Les nominations aux conseils d'administration et sur les instances où la Ville détient un pouvoir de nomination proviennent d'une banque de candidatures représentative, notamment de la diversité en âge de la population. Cette banque de candidatures sera actualisée aux trois ans et diffusée aux sociétés paramunicipales (SG et SDSS)</p> <p>Les personnes âgées sont représentées aux comités sectoriels en accessibilité universelle (SDSS)</p> <p>Une association de personnes âgées est invitée à chaque activité de la Caravane de la démocratie (SG)</p> <p>Une évaluation des méthodes de consultation est effectuée, afin de rejoindre les personnes âgées, notamment les plus vulnérables et sous-représentées, dans les efforts de consultation et de participation aux instances (SDSS)</p>	SDSS SG
6.2 Consulter les personnes âgées au sujet de l'aménagement et des services des nouvelles bibliothèques	Les préoccupations des personnes âgées sont prises en compte pour l'aménagement et l'offre de services des nouvelles bibliothèques.	Les personnes âgées représentent 10 % des participants aux 6 rencontres consultatives et séances de co-design sur l'aménagement et les services des nouvelles bibliothèques	SC
6.3 Mettre en place des mesures pour rendre plus accessibles les activités et les travaux de la Ville et de ses instances	La participation des personnes âgées aux instances est favorisée.	<p>Au moins, un projet-pilote d'animation citoyenne est réalisé, avec un OBNL, afin de rejoindre une diversité de personnes âgées (incluant les personnes âgées vulnérables et sous-représentées) dans le but de promouvoir leur participation aux instances municipales et aux travaux de consultation de la Ville (SDSS)</p> <p>La webdiffusion des séances du conseil municipal, du conseil d'agglomération, du comité exécutif et des séances publiques et des commissions permanentes du conseil municipal est maintenue et fait l'objet d'actions de promotion (SG)</p> <p>Les organismes offrant des services aux personnes âgées sont inclus dans la liste d'envoi des campagnes promotionnelles annuelles (SDSS)</p>	SG SDSS
6.4 Informer les employés municipaux sur les possibilités d'implication communautaire à la retraite	L'engagement social des futurs retraités de la Ville de Montréal est encouragé.	<p>100 % des cours de préparation à la retraite comprennent de l'information sur les possibilités de bénévolat</p> <p>Chaque année, 20 cours sont offerts pour un total de 400 personnes formées par année</p>	SRH

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
6.5 Offrir un accompagnement aux personnes âgées habitant dans les HLM	La cohabitation sociale entre les locataires des HLM est plus harmonieuse et l'engagement social des personnes âgées est accru.	Les associations de locataires sont accompagnées par des organisateurs et organisatrices communautaires Une ressource de soutien technique et logistique est ajoutée au comité consultatif des résidents Le nombre de projets <i>Un vigilant veille sur vous</i> est augmenté	OMHM
6.6 Offrir un accompagnement dans les immeubles Autonomie+	La participation et l'engagement social des personnes âgées dans les Immeubles Autonomie + se sont améliorés.	Un programme d'activités est implanté dans chacun des 16 immeubles, avec un local aménagé et universellement accessible 1 116 personnes âgées membres du Programme vigilance	SHDM



Axe d'intervention 4

Les personnes âgées au cœur de nos partenariats

Les acteurs publics, institutionnels, communautaires et du milieu des affaires travaillent ensemble sur le territoire montréalais pour mieux répondre aux aspirations de la population âgée. Pour poursuivre le développement de la ville en tenant compte des besoins des personnes âgées et pour assurer la pérennisation des projets d'intervention dans les milieux qui leur sont destinés, la Ville de Montréal tient à réaffirmer l'importance du partenariat. Celui-ci apporte une plus grande cohérence des actions et une complémentarité des missions. La mise en commun des forces institutionnelles, communautaires et économiques permettra une plus grande vitalité économique et sociale.

Ainsi, ce plan d'action pour les personnes âgées s'inscrit dans une vision transversale du partenariat, notamment en harmonisant les politiques, les plans d'action et les ententes et en favorisant la meilleure complémentarité possible entre ces documents. Cet axe vise à répondre à deux défis, celui de la valorisation du savoir-faire des personnes âgées et celui de l'optimisation des partenariats dans le but de combler ces besoins spécifiques.

En outre, les principaux besoins exprimés par les personnes âgées sont considérés dans les actions proposées, soit :

- Partager davantage l'expertise et l'information les concernant ;
- Mieux comprendre leurs besoins en partageant les expertises ;
- Échanger sur les impacts des actions réalisées dans le cadre du plan d'action ;
- Faire le suivi et l'évaluation du plan d'action de manière plus concertée ;
- Renforcer les partenariats.

OBJECTIF 7 Optimiser les partenariats à l'interne et à l'externe des instances municipales

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
7.1 Consolider le partenariat pour la pérennisation des projets d'intervention dans les milieux pour personnes âgées	L'OMHM et ses partenaires considèrent que le partenariat pour la pérennisation des projets d'intervention dans les milieux pour personnes âgées s'est consolidé.	Les organismes d'intervention de milieu font l'objet d'une entente de partenariat avec l'OMHM dans 100 % des cas.	OMHM
7.2 Développer un partenariat avec des organismes de lutte contre l'isolement dans les immeubles Autonomie+	Le nombre de personnes âgées vivant de l'isolement dans les immeubles Autonomie+ a diminué.	16 immeubles Autonomie+ répartis dans quatre secteurs et jumelés avec un minimum de deux OBNL Besoins des locataires vulnérables établis Programme de lutte contre l'isolement mis en place, en partenariat avec les OBNL retenus	SHDM
7.3 Accompagner les arrondissements et les unités d'affaires centrales dans la prise en compte des besoins des personnes âgées	Les interventions municipales en faveur des personnes âgées se sont améliorées.	Un minimum de deux rencontres par année du comité des porteurs a lieu sur le suivi du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 Le rôle de vigie et de diffusion concernant les événements, recherches et documents pertinents, en lien avec les personnes âgées est maintenu Le soutien en expertise-conseil fourni aux arrondissements et aux unités d'affaires centrales est maintenu	SDSS
7.4 Travailler en partenariat avec les comités, les CAVAC et les travailleurs de milieu	Les partenariats entre les agents sociocommunautaires et les travailleurs de milieu pour personnes âgées sont optimisés.	Présence du SPVM sur les comités identifiés localement ou corporativement. Maintien d'intervenants du CAVAC dans les locaux du SPVM et accueil d'une ressource dédiée aux personnes âgées. S'assurer de la référence des dossiers de personnes âgées le nécessitant au programme PAJMA. Identifications et transmission au CAVAC des dossiers de personnes âgées victimes d'actes criminels.	SPVM

ACTIONS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES	SERVICES
<p>7.5 Évaluer la sécurité, l'accessibilité et le confort des aménagements de rue auprès des personnes âgées locataires dans les HLM</p>	<p>Les besoins spécifiques des personnes âgées en matière de mobilité sont mieux intégrés aux aménagements de rue.</p>	<p>50 personnes âgées ayant participé aux marches exploratoires pour mieux comprendre leur perspective sur l'aménagement des rues</p> <p>Au moins 20 projets sur l'aménagement temporaire et permanent de rues évalués</p> <p>Projet de recherche réalisé sur la perception et l'usage des feux piétons</p> <p>Projet de recherche réalisé sur la perception de la sécurité des intersections protégées par des arrêts</p>	<p>SIVT</p>
<p>7.6 Poursuivre la veille sur la situation du logement chez les personnes âgées</p>	<p>Les besoins des personnes âgées en matière de logement sont mieux documentés.</p>	<p>La liste d'initiatives menées dans d'autres villes est rendue disponible</p> <p>Les données sur le logement des personnes âgées sont produites</p>	<p>SMVT</p>
<p>7.7 Maintenir le partenariat avec les acteurs régionaux intervenant auprès des personnes âgées</p>	<p>La réalité et les besoins des personnes âgées sont mieux connus et communiqués.</p>	<p>Le soutien d'initiatives structurantes de concertation ou de mobilisation régionales du milieu des personnes âgées est renforcé</p> <p>Des rencontres régulières avec les organismes de concertation régionale ont lieu, notamment sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'action</p> <p>Le rapport de la démarche d'échanges tenue dans le cadre de l'élaboration du plan d'action est produit et diffusé</p>	<p>SDSS</p>

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) assurera le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020.

Son mandat consistera à maintenir et animer le Comité des porteurs, composé des représentants municipaux chargés de mettre en œuvre les actions du Plan d'action. De plus, le SDSS offrira aux unités d'affaires de la Ville une expertise-conseil en ce qui concerne la population âgée afin de les aider à mieux prendre en compte les besoins des personnes âgées.

À mi-parcours, soit à l'automne 2019, la Ville rendra compte de la mise en œuvre opérationnelle de ses actions lors d'une rencontre en formule d'assemblée publique. Regroupant des partenaires publics et communautaires ainsi que les arrondissements et les unités d'affaires municipales centrales, l'objectif de la rencontre sera de témoigner de l'avancement des actions et d'apporter des ajustements, le cas échéant.

Au terme du Plan d'action 2018-2020, un bilan des réalisations sera produit, de concert avec les représentants publics et communautaires, et servira de base pour orienter les suites de l'intervention municipale auprès des personnes âgées.

Tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action, le SDSS fera la promotion, lors d'événements publics, des actions novatrices réalisées par la Ville et ses partenaires pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées montréalaises. Par ailleurs, un rapport régulier de la mise en œuvre sera présenté à la direction générale, à l'élue responsable et à la mairesse sur les avancées du Plan d'action.

Annexe

Liste des sigles et des acronymes

AMT	Agence métropolitaine de transport	PAJMA	Programme d'accompagnement en justice - Maltraitance aux aînés
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	PAPA	Personne âgée en légère perte d'autonomie
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain	PLD	Plans locaux de déplacement
BDD	Bureau du développement durable	SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
BRGM	Bureau des relations gouvernementales et municipales	SAJ	Service des affaires juridiques
CA	Comité aviseur	SC	Service de la culture
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	SCA	Service de concertation des arrondissements
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	SDC	Service des communications
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	SDSS	Service de la diversité sociale et des sports
CRM	Comité des représentants municipaux	SEPV	Service de l'Espace pour la vie
CRQ	Contrôle routier Québec	SG	Service du greffe
CSCR	Complexe sportif Claude-Robillard	SGPI	Service de la gestion et planification immobilière
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec – Région Île de Montréal	SGPVMR	Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
HLM	Habitation à loyer modique	SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
IPAM	Intervention policière auprès des aînés maltraités	SIVT	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
ISQ	Institut de la statistique du Québec	SMVT	Service de la mise en valeur du territoire
MADA-AU	Municipalité amie des aînés – Accessibilité universelle (Programme)	SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés	SRH	Service des ressources humaines
OBNL	Organisme à but non lucratif	SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal	STM	Société de transport de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la Santé	TCAIM	Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
PAD	Programme d'adaptation de domicile		

Le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 est une réalisation du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal.

Remerciements

Le Service de la diversité sociale et des sports tient à souligner l'apport de toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020. Que toutes et tous s'en trouvent ici remerciés.

La réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) a été rendue possible grâce à la participation financière du secrétariat aux Aînés du ministère de la Famille.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN : 978-2-7647-1623-6 (version imprimée)
ISBN : 978-2-7647-1624-3 (PDF français)
ISBN : 978-2-7647-1625-0 (PDF anglais)

Montréal 

Métropole AMIE des personnes âgées

realisonsmtl.ca/aines

ville.montreal.qc.ca/diversite